Le 26 avril 2016

Communiqué de presse

Forfait TVA et réforme de la directive européenne :

Le Collectif demande la refonte de la directive pour que cessent les pratiques abusives de l'Allemagne

A l'heure où l'attention du monde entier se porte sur le renforcement de la transparence fiscale, le « Collectif contre le dumping fiscal agricole en Europe », soutenu par les décideurs politiques français, demande une réforme en profondeur de la directive européenne TVA, actuellement en cours de révision à Bruxelles, pour que cessent les pratiques abusives de l'Allemagne au profit de ses éleveurs de porcs.

A la suite du dépôt de plainte en janvier contre le dumping fiscal pratiqué en Allemagne, le Collectif a été auditionné par :

- les cabinets de Stéphane LE FOLL et de Emmanuel MACRON,
- des députés à l'Assemblée Nationale,
- des Sénateurs membres de la commission des Affaires Européennes.

Les décideurs politiques reconnaissent tous le bien fondé du dossier, le haut niveau d'expertise et les arguments étayés mis en avant par les éleveurs de porcs français.

En parallèle de l'instruction de la plainte et dans le cadre du débat lancé le 7 avril dernier par le Commissaire Européen à la Fiscalité, Pierre MOSCOVICI, le Collectif demande à l'Etat Français d'intervenir auprès des autorités européennes pour saisir cette opportunité, afin de préciser la directive TVA en la simplifiant mais aussi et surtout en la rendant plus étanche à la fraude.

Pour rappel, de 2008 à 2012, le forfait TVA aura permis aux éleveurs de porcs allemands de bénéficier d'une aide de 250 millions d'Euros accordée par l'Etat allemand.

Les éleveurs de porcs français attendent une réponse pour mettre fin aux distorsions de concurrence que génèrent les usages abusifs du régime forfaitaire agricole en Allemagne.

Contact : Jacques CROLAIS – 06.30.67.75.05